

# EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS

## ARRÊTÉ TEMPORAIRE n° 24-188



Autorisant le stationnement de taxi  
(Changement de véhicule)

### POLICE MUNICIPALE

Tel : 02.54.81.58.88

policemunicipale@mer41.fr

PM VC 24-188

### Arrêté municipal n°188

Autorisant le stationnement de taxi  
(Changement de véhicule)

Le maire de la commune de MER ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L. 2212-2, L.2213-2 et L.2213-3 ;

Vu le Code des Transports ; notamment les articles L.3121-1, L.3121-22-2 et R.3121-5 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu la loi n°2014-1104 du 1<sup>er</sup> octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur ;

**Vu le décret n° 95-935 du 17 août 1995 portant application de la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi ;**

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2018-07-03-004 du 3 juillet 2018 portant réglementation de la profession et de l'exploitation des taxis dans le département de Loir-et-Cher ;

Vu l'arrêté municipal 95 du 11/05/2016 fixant le nombre d'autorisations de stationnement de taxi offertes à l'exploitation dans la commune ;

Vu l'arrêté municipal n° 2021/34 du 03/03/2021 délivrant une autorisation de stationnement de taxi à M. [REDACTED], représentant de la SARL AMBULANCE LEROUX-TAXIS ;

Vu la demande de changement de véhicule, en date du 27/05/2024, présentée par M. [REDACTED] [REDACTED] représentant de la SARL AMBULANCE LEROUX-TAXIS ;

### ARRÊTE

**Article 1er :** Il est attribué à M. [REDACTED], représentant la SARL AMBULANCE LEROUX-TAXIS ; l'autorisation de stationnement n° 1 à l'emplacement situé Place de la Gare en attente de la clientèle et dans le respect des règles fixées par les textes susvisés ;

**Article 2 :** La présente autorisation est valable pour le véhicule Ford, immatriculé sous le n° [REDACTED] (en remplacement du véhicule immatriculé n° [REDACTED] de la marque Volkswagen) ;

**Article 3** : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°34 en date du 03 mars 2021 ;

**Article 4** : M. le maire de la commune de MER est chargé (e) de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. [REDACTED] et dont une copie sera transmise à la préfecture de Loir-et-Cher.

Mer, le 29 mai 2024



**Vincent ROBIN**

Maire,  
1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté  
de Communes Beauce Val de Loire

*Acte administratif :*

Publié ou notifié ou affiché le : 03 Juin 2024

Certifié exécutoire le :

Le Maire